

REUNION DU 04 JUIN 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le quatre juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

Présents : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane – M DUFOURD Jean-Pierre – Mme COUTY Micheline – M SEGAUD Gilles – Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme GENAUD Françoise – Mme MARIDET Annick – M BARLERIN Franck – M DUBUISSON Florent – M DUJON Fabrice (arrivé à 20h05) - Mme CHABROUX Marie-Ange – M RAVAT Christian – Mme DENIZOT Agnès – M GEOFFROY Dominique.

Absent excusé : /

Pouvoir : /

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 Mai 2020

Secrétaire de séance : M SEGAUD Gilles

Approbation du PV de la séance du 24 mai 2020 : à l'unanimité : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0 (M DUJON Fabrice n'a pas pris part au vote car il est arrivé après)

Election de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu les articles L.1411-5, L.1414-2, L.1414-3, L.1414-4, L. 2121-21, L.2122-18, D.1411-3, D.1411-4 et D 1411.5 du CGCT,

Vu l'article 22 du Code des marchés publics abrogé,

Vu les articles R.433-2, R.433-3 et R.433.6 du code de la construction et de l'habitation,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants, élus par le conseil municipal en son sein (article L 1411-5 II b du CGCT)

Considérant qu'à l'unanimité les membres de l'Assemblée souhaite que le vote s'effectue au scrutin public (vote à main levée)

Considérant qu'une seule liste a été présentée après appel à candidatures,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Nombre de votants :15

Nombre de voix pour :15

Nombre de voix contre :0

Nombre d'abstention :0

- **Proclame** élus les membres titulaires suivants :

DUBUISSON Florent

GEOFFROY Dominique

SEGAUD Gilles

- **Proclame** élus les membres suppléants suivants :

BARLERIN Franck

DERIOT Eliane

DUJON Fabrice

Election de la Commission finances

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal constitue la commission des Finances.

Considérant qu'outre le Maire il convient de désigner les membres de cette commission.

Le vote se fait au scrutin public.

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Sont désignés, à l'unanimité, membres de la commission des Finances :

Président : LABBE Guy

Rapporteur : DERIOT Eliane

Membres : COUTY Micheline – DUFOURD Jean-Pierre – GEOFFROY Dominique – SEGAUD Gilles

Election de la Commission Voirie – Assainissement - Urbanisme

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal constitue la commission Voirie – Assainissement - Urbanisme

Considérant qu'outre le Maire il convient de désigner les membres de cette commission.

Le vote se fait au scrutin public.

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15

Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Sont désignés, à l'unanimité, membres de la commission Voirie – Assainissement – Urbanisme :

Président : LABBE Guy

Rapporteur : DUFOURD Jean-Pierre

Membres : DUBUISSON Florent – DUJON Fabrice – GEOFFROY Dominique – SEGAUD Gilles

Election de la Commission Bâtiments – Travaux – Services Techniques

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal constitue la commission Bâtiments – Travaux – Services techniques.

Considérant qu'outre le Maire il convient de désigner les membres de cette commission.

Le vote se fait au scrutin public.

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Sont désignés, à l'unanimité, membres de la commission Bâtiments – Travaux – Services Techniques :

Président : LABBE Guy

Rapporteur : SEGAUD Gilles

Membres : DUBUISSON Florent – DUFOURD Jean-Pierre – DUJON Fabrice – GEOFFROY Dominique

Election de la Commission Personnel

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal constitue la commission Personnel.

Considérant qu'outre le Maire il convient de désigner les membres de cette commission.

Le vote se fait au scrutin public.

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15

Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Sont désignés, à l'unanimité, membres de la commission Personnel :

Président : LABBE Guy

Rapporteur : DERIOT Eliane

Membres : COUTY Micheline – DENIZOT Agnès – DUJON Fabrice – MARIDET Annick

Election de la Commission Relation avec les associations – Gestion des salles

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal constitue la commission Relation avec les associations – Gestion des salles.

Considérant qu'outre le Maire il convient de désigner les membres de cette commission.

Le vote se fait au scrutin public.

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Sont désignés, à l'unanimité, membres de la commission Relation avec les associations – Gestion des Salles

Président : LABBE Guy

Rapporteur : COUTY Micheline

Membres : AUGER Marie-Josèphe – CHABROUX Marie-Ange – GENAUD Françoise – RAVAT Christian

Election de la Commission Gites – Camping - Fleurissement

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal constitue la commission Gites – Camping – Fleurissement.

Considérant qu'outre le Maire il convient de désigner les membres de cette commission.

Le vote se fait au scrutin public.

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15

Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Sont désignés, à l'unanimité, membres de la commission Gites – Camping – Fleurissement

Président : LABBE Guy

Rapporteur : DERIOT Eliane

Membres : AUGER Marie-Josèphe – BARLERIN Franck – DENIZOT Agnès – MARIDET Annick

Election de la Commission Affaires scolaires

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal constitue la commission Affaires scolaires.

Considérant qu'outre le Maire il convient de désigner les membres de cette commission.

Le vote se fait au scrutin public.

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Sont désignés, à l'unanimité, membres de la commission Affaires scolaires

Président : LABBE Guy

Rapporteur : COUTY Micheline

Membres : BARLERIN Franck – DUJON Fabrice – GENAUD Françoise – RAVAT Christian

Election de la Commission Bulletin Municipal

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal constitue la commission Bulletin Municipal.

Considérant qu'outre le Maire il convient de désigner les membres de cette commission.

Le vote se fait au scrutin public.

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0

Nombre d'abstention	0
---------------------	---

Sont désignés, à l'unanimité, membres de la commission Bulletin Municipal

Président : LABBE Guy

Rapporteur : MARIDET Annick

Membres : CHABROUX Marie-Ange – DERIOT Eliane – GENAUD Françoise – RAVAT Christian

Election de la Commission Culture – Loisirs – Bibliothèque

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal constitue la commission Culture – Loisirs – Bibliothèque.

Considérant qu'outre le Maire il convient de désigner les membres de cette commission.

Le vote se fait au scrutin public.

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Sont désignés, à l'unanimité, membres de la commission Culture – Loisirs - Bibliothèque

Président : LABBE Guy

Rapporteur : COUTY Micheline

Membres : CHABROUX Marie-Ange – DENIZOT Agnès – DERIOT Eliane – GENAUD Françoise

Election de la Commission Foires et Marchés

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal constitue la commission Foires et Marchés

Considérant qu'outre le Maire il convient de désigner les membres de cette commission.

Le vote se fait au scrutin public.

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Sont désignés, à l'unanimité, membres de la commission Foires et Marchés

Président : LABBE Guy

Rapporteur : DUFOURD Jean-Pierre

Membres : BARLERIN Franck – DUBUISSON Florent – RAVAT Christian – SEGAUD Gilles

Election de la Commission Sociale

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal constitue la commission Sociale.

Considérant qu'outre le Maire il convient de désigner les membres de cette commission.

Le vote se fait au scrutin public.

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Sont désignés, à l'unanimité, membres de la commission Sociale

Président : LABBE Guy

Rapporteur : DERIOT Eliane

Membres : AUGER Marie-Josèphe – COUTY Micheline – DENIZOT Agnès - GENAUD Françoise

Election des délégués chargés de siéger au SIVOM de la Vallée de la Besbre

Sous la Présidence de Monsieur Guy LABBE élu Maire, il a été procédé à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la Commune de LE DONJON au sein du SIVOM de la Vallée de la Besbre.

A l'unanimité les membres de l'Assemblée ont souhaité que le vote s'effectue au scrutin public (vote à main levée).

Le résultat du vote à main levée a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Sont désignés, à l'unanimité :

DELEGUES TITULAIRES : DUFOURD Jean-Pierre – SEGAUD Gilles

DELEGUES SUPPLEANTS : COUTY Micheline – MARIDET Annick

Election des délégués chargés de siéger au SIVOS de la Région de LE DONJON

Sous la Présidence de Monsieur Guy LABBE élu Maire, il a été procédé à la désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant pour représenter la Commune de LE DONJON au sein du SIVOS de la Région de Le Donjon.

A l'unanimité les membres de l'Assemblée ont souhaité que le vote s'effectue au scrutin public (vote à main levée).

Le résultat du vote à main levée a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Sont désignés, à l'unanimité :

DELEGUES TITULAIRES : BARLERIN Franck – DUJON Fabrice

DELEGUE SUPPLEANT : DUBUISSON Florent

Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant représentant la commune au collège électoral de l'arrondissement de VICHY au SDE 03

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier – SDE 03,

Les statuts du syndicat mixte fermé, en vigueur à ce jour (arrêté inter préfectoral n°1181/2019 des 18 et 26 avril 2019), prévoient en son article 5 que les communes, dont la population municipale est inférieure à 5 000 habitants, désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein d'un collège électoral.

Le collège électoral regroupe l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants appartenant à l'arrondissement préfectoral de Vichy.

Ce collège électoral élit ensuite, en son sein, des représentants qui siègeront pour toute la durée du mandat au Comité Syndical restreint du SDE 03.

Pour l'arrondissement de Vichy, ce sont onze représentants qui seront désignés par le collège.

Je vous propose ainsi aujourd'hui de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant pour siéger au collège électoral du secteur de Vichy,

Vu les articles L5211-1, L5211-6, L5211-7, L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE 03,

Le conseil Municipal procède à l'élection de ses délégués,

Sont déclarés élus, à l'unanimité : pour 15 – Contre – 0 – Abstention : 0

- **Délégué titulaire** : M SEGAUD Gilles

Le Désert 03130 LE DONJON

Date de naissance : 26.12.1954

- **Délégué suppléant** : M LABBE Guy

4 Rue Mirabeau – 03130 LE DONJON

Date de naissance : 18.11.1950

Pour siéger au collège électoral organisé par le SDE 03 en vue de la désignation des représentants des communes de moins de 5 000 habitants au sein du comité syndical.

Election des délégués chargés de siéger au CNAS

Sous la Présidence de Monsieur Guy LABBE élu Maire, il a été procédé à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Commune de LE DONJON au sein du CNAS.

A l'unanimité les membres de l'Assemblée ont souhaité que le vote s'effectue au scrutin public (vote à main levée).

Le résultat du vote à main levée a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Sont désignés, à l'unanimité :

DELEGUE TITULAIRE : COUTY Micheline

DELEGUE SUPPLEANT : GENAUD Françoise

Election des délégués chargés de siéger à l'ATDA

Sous la Présidence de Monsieur Guy LABBE élu Maire, il a été procédé à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Commune de LE DONJON au sein de l'ATDA

A l'unanimité les membres de l'Assemblée ont souhaité que le vote s'effectue au scrutin public (vote à main levée).

Le résultat du vote à main levée a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Sont désignés, à l'unanimité :

DELEGUE TITULAIRE : SEGAUD Gilles

DELEGUE SUPPLEANT : DUFOURD Jean-Pierre

Election d'un délégué chargé de siéger au Conseil d'administration du centre Social « La Farandole »

Sous la Présidence de Monsieur Guy LABBE élu Maire, il a été procédé à la désignation d'un délégué titulaire chargé de représenter la commune au conseil d'administration du centre Social « La Farandole ».

A l'unanimité les membres de l'Assemblée ont souhaité que le vote s'effectue au scrutin public (vote à main levée).

Le résultat du vote à main levée a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Est désigné, à l'unanimité :

DELEGUE TITULAIRE : DERIOT Eliane

DELEGUE TITULAIRE : GENAUD Françoise

**Election des délégués chargés de siéger au Conseil d'administration
De l'EHPAD « Les Cordeliers »**

Sous la Présidence de Monsieur Guy LABBE élu Maire, il a été procédé à la désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant chargés de représenter la commune au conseil d'administration de l'EHPAD de LE DONJON « Les Cordeliers ».

A l'unanimité les membres de l'Assemblée ont souhaité que le vote s'effectue au scrutin public (vote à main levée).

Le résultat du vote à main levée a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Sont désignés, à l'unanimité :

DELEGUES TITULAIRES : SEGAUD Gilles – GENAUD Françoise

DELEGUE SUPPLEANT : COUTY Micheline

Election des délégués chargés de siéger au Conseil d'école

Sous la Présidence de Monsieur Guy LABBE élu Maire, il a été procédé à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant chargés de représenter la commune au conseil d'école.

A l'unanimité les membres de l'Assemblée ont souhaité que le vote s'effectue au scrutin public (vote à main levée).

Le résultat du vote à main levée a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Sont désignés, à l'unanimité :

DELEGUE TITULAIRE : COUTY Micheline

DELEGUE SUPPLEANT : DUJON Fabrice

Election des délégués chargés de siéger au Conseil d'administration du Collège Victor Hugo

Sous la Présidence de Monsieur Guy LABBE élu Maire, il a été procédé à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant chargés de représenter la commune au conseil d'administration du Collège Victor Hugo.

A l'unanimité les membres de l'Assemblée ont souhaité que le vote s'effectue au scrutin public (vote à main levée).

Le résultat du vote à main levée a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Sont désignés, à l'unanimité :

DELEGUE TITULAIRE : DERIOT Eliane

DELEGUE SUPPLEANT : DUJON Fabrice

Election des délégués chargés de représenter la commune au SICTOM Sud Allier

Sous la Présidence de Monsieur Guy LABBE élu Maire, il a été procédé à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant chargés de représenter la commune au SICTOM Sud Allier.

A l'unanimité les membres de l'Assemblée ont souhaité que le vote s'effectue au scrutin public (vote à main levée).

Le résultat du vote à main levée a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Sont désignés, à l'unanimité :

DELEGUE TITULAIRE : DERIOT Eliane

DELEGUE SUPPLEANT : LABBE Guy

Désignation d'un Correspondant Défense

Sous la Présidence de Monsieur Guy LABBE élu Maire, il a été procédé à la désignation d'un correspondant défense.

A l'unanimité les membres de l'Assemblée ont souhaité que le vote s'effectue au scrutin public (vote à main levée).

Le résultat du vote à main levée a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Est désigné, à l'unanimité :

DELEGUE TITULAIRE : DUBUISSON Florent

Election du délégué chargé de représenter la commune au sein de l'association Vouzance et Loire

Sous la Présidence de Monsieur Guy LABBE élu Maire, il a été procédé à la désignation d'un délégué titulaire chargé de représenter la commune au sein de l'association Vouzance et Loire

A l'unanimité les membres de l'Assemblée ont souhaité que le vote s'effectue au scrutin public (vote à main levée).

Le résultat du vote à main levée a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Est désigné, à l'unanimité :

DELEGUE TITULAIRE : COUTY Micheline

Désignation de deux délégués pour l'association TERRANGA

Sous la Présidence de Monsieur Guy LABBE élu Maire, il a été procédé à la désignation de deux délégués pour représenter la commune au sein de l'association TERRANGA.

A l'unanimité les membres de l'Assemblée ont souhaité que le vote s'effectue au scrutin public (vote à main levée).

Le résultat du vote à main levée a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	15
Nombre de voix pour	15
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Sont désignés, à l'unanimité :

MEMBRE DE DROIT CHARGE PAR M LE MAIRE DE REPRESENTER LA COMMUNE : DERIOT Eliane

MEMBRE ACTIF : SEGAUD Gilles

Vente de foin pour l'année 2020 « Rue de l'Épine »

Monsieur le Maire expose que la commune a organisé cette année une vente d'herbe pour le champ de 3.5 hectares situé rue de l'Épine. Les offres étaient à remettre par écrit en mairie jusqu'à fin mai 2020.

Quatre propositions ont été faites :

- MALCOIFFE Jean-Pierre : 280 €
- EARL GRAVIERE : 360 €
- GAEC des Pinguelles : 405 €
- TROUSSIÈRE Jean : 602.50 €

OUI CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DISCUTÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **ACCEPTÉ L'OFFRE ÉMISE PAR M TROUSSIÈRE JEAN, D'UN MONTANT DE 602.50 €**
 - **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT AFFÉRANT A CETTE VENTE D'HERBE.**
-

Convention d'assistance technique entre la commune, le SIVOM de la Vallée de la Besbre et le Département de l'Allier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau décret du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les départements aux collectivités pour des motifs de solidarité a élargi la liste des communes éligibles.

De ce fait la commune est éligible à l'assistance technique fournie par le Département de l'Allier dans le domaine de l'assainissement. Pour cela, le Département met à disposition les services du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau (BDQE).

La commune de LE DONJON a confié au SIVOM de la Vallée de la Besbre l'exploitation des ses réseaux et ouvrages d'assainissement collectif. Une convention tripartite a été établie pour déterminer le contenu, les modalités, la rémunération ainsi que les obligations et les responsabilités de chacune des parties relatives à l'assistance technique que le Département met à disposition du SIVOM, exploitant des ouvrages d'assainissement collectif de la commune.

Le financement est tripartite : une participation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, une participation du département et une participation du SIVOM avec paiement au BDQE d'un montant annuel de 1 734 €.

La convention serait conclue pour la période 2020/2021 et pourrait se prolonger par reconduction expresse pour la période 2022/2024.

M le Maire demande donc à l'assemblée l'autorisation pour signer cette convention.

OUI CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION TRIPARITE AINSI QUE TOUT AUTRE DOCUMENT UTILE.**

Dissolution du Centre Communal d'Action Social à compter du 1^{er} juillet 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le Centre Communal d'Action social (CCAS) est obligatoire dans toutes les communes de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissout par délibération du Conseil Municipal. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant organisation territoriale de la République, dite loi Notre.

Lorsque le CCAS a été dissous, la commune :

- Soit exerce directement les attributions mentionnées dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, auparavant dévolues au CCAS.
- Soit transfère toute ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du Code la l'Action sociale et des Familles,

Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit les conditions du Code de l'Action Sociale et des Familles,

OUI CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **DECIDE DE DISSOUDRE LE CCAS A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2020. LES MEMBRES DU CCAS EN SERONT INFORMES PAR COURRIER. LE CONSEIL MUNICIPAL EXERCERA DIRECTEMENT LA COMPETENCE ET LE BUDGET SERA TRANSFERE DANS CELUI DE LA COMMUNE.**

Remboursement de la caution au locataire du logement situé « 3B Impasse Pierre BEREGOVOY »

Monsieur le Maire explique que M DIGAT Christian, locataire du logement situé « 3B Impasse Pierre BEREGOVOY » a quitté le logement au 30 mai dernier.

L'état des lieux de sortie ne laissant apparaître aucune dégradation, M le Maire propose donc de lui rembourser sa caution de 260 € qui avait été versée à l'entrée dans le lieux en 2016.

OUI CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **AUTORISE M LE MAIRE A RENDRE LA CAUTION DE 260 EUROS A M DIGAT POUR LE LOGEMENT SITUE « 3 B IMPASSE PIERRE BEREGOVOY »**

Recrutement d'un contrat saisonnier pour le camping municipal

M le Maire explique que comme chaque année, il serait nécessaire de l'autoriser à engager en contrat saisonnier Mme BELIN Alexandra pour tenir le camping municipal du 15 juin au 30 septembre 2020. Son nombre d'heures serait fixé à 11 heures par semaine et serait recrutée en tant qu'adjoint technique, 1^{er} échelon.

OUI CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **AUTORISE M LE MAIRE A RECRUTER MME BELIN ALEXANDRA POUR PALLIER AU SURCROIT DE TRAVAIL SAISONNIER ET A SIGNER TOUT DOCUMENT UTILE.**

REMARQUES OU QUESTIONS NE FIGURANT PAS DANS LA DELIBERATION :

- ✘ *Mme DENIZOT souhaite connaître la fréquentation du camping. Mme DERIOT précise qu'il y a 40 emplacements occupés par des gens de passage principalement, des français mais également des hollandais et des allemands ; quelques habitués reviennent chaque année. Elle informe que des arbres ont été replantés car certains n'avaient pas survécus aux deux précédents étés caniculaires, M le Maire ajoute que la toiture ainsi que l'accueil ont été rénovés.*

Encaissement d'un chèque de caution suite à la location du gîte bleuet

M le Maire explique au Conseil Municipal qu'un habitant de LODDES avait loué le gîte « Bleuet » pour y loger des ouvriers. Ceux-ci ont quitté le gîte au 30 mai dernier et l'état des lieux laisse apparaître quelques objets manquants ou cassés mais surtout un état de propreté très médiocre, notamment au niveau de la salle de bain. Avant de pouvoir remettre en location ce bien, l'agent en charge du ménage a effectué environ 10 heures de travail. M le Maire propose donc d'encaisser le chèque de caution de 200 € qui avait été demandé à l'entrée dans les lieux.

OUI CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **AUTORISE M LE MAIRE A ENCAISSER LE CHEQUE DE CAUTION DE 200 EUROS, EN COMPENSATION DU MENAGE NON EFFECTUE ET DES OBJETS MANQUANTS OU CASSES.**

Location du meublé situé « 3b Impasse Pierre BEREGOVOY – 1^{er} étage » à compter du 08.06.2020

M le Maire explique à l'assemblée que M et Mme LASSOT Régis avaient signé un contrat de location pour le logement situé « 3 B Impasse Pierre BEREGOVOY » à compter du 1^{er} Mars 2020. N'ayant pas pu déménager avant le début du confinement, les loyers avaient donc été suspendus. Il serait donc nécessaire de délibérer pour recouvrer le loyer et les charges à compter du 08 juin 2020.

OUI CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **FIXE LE LOYER DE JUIN 2020 A 299 € (390 x 23/30^{ème}) ET CELUI DES MOIS SUIVANTS A 390 €**
- **FIXE LES CHARGES DE JUIN A 84.33 € (110 e x 23/30^{ème}) ET CELLES DES MOIS SUIVANTS A 110 €**
- **FIXE LA PARTICIPATION A LA TEOM A 5.45 € (7.12 € x 23/30^{ème}) POUR LE MOIS DE JUIN ET A 7.12 € POUR LES MOIS SUIVANTS.**

Point à l'ordre du jour ajourné : M le Maire précise qu'un point inscrit à l'ordre du jour a été ajourné car les éléments en sa possession étaient insuffisants pour permettre de délibérer. Il s'agit de la signature de conventions avec ENEDIS pour le passage de câbles en souterrain sur le domaine public. Les longueurs de câbles indiquées sur les projets de conventions sont erronées, de nouvelles doivent donc être rédigées et seront soumises à délibération ultérieurement.

Décisions du Maire : M le Maire précise au Conseil Municipal que pour faire face à l'épidémie du COVID 19, la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 l'autorisait à prendre des décisions qui ne pouvaient attendre la levée du confinement. Elles sont au nombre de quatre :

- Création du programme n° 26 « Réalisation d'un branchement eaux usées – 2020 » et ouverture de crédits au budget annexe assainissement.
- Annulation des loyers pour le logement situé « 3B Impasse Pierre BEREGOVOY »
- Suspension des loyers pour le local situé « 24 Rue de l'Hôtel de Ville »
- Recrutement saisonnier d'un agent pour les services techniques à compter du 18 mai 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h16.